

# Admission à la vérification de dispositifs complémentaires pour appareils mesureurs de liquides

de 28 janvier 2003

---

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification les modèles suivants. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

*Fabricant:* Schenk AG, Küssnacht am Rigi (CH)

*Requérant:* Schenk AG, Küssnacht am Rigi (CH)



Dispositif libre-service pour ensembles de mesurage routiers.

Type: TM97

9<sup>e</sup> adjonction

*Fabricant:* Dresser Europe S. A., Malmö (S)

*Requérant:* Dresser Europe S.A., Kloten (CH)



Dispositif libre-service pour ensembles de mesurage routiers.

Types: SM2000 / SM3000 / ISM-Nucleus

5<sup>e</sup> adjonction

28 janvier 2003

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz

## **Admission à la vérification de dispositifs complémentaires pour appareils mesureurs de liquides**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	03
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.01.2003
Date	
Data	
Seite	403-403
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 954

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.